

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE LOUVERNE

Une consultation du public fixée par arrêté préfectoral du 2 septembre 2022 se déroulera sur la commune de Louverné (53950) du **lundi 3 octobre 2022 au lundi 31 octobre 2022 inclus**, concernant la demande d'enregistrement présentée par la société IMMASSET dont le siège social est situé 6 et 6 bis rue Dugas Montbel à Lyon (69002), en vue de la création d'une plateforme logistique située Z.A de la Motte Babin à Louverné (53950).

Pendant la durée de la consultation, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Louverné (2 rue Abbé Angot – 53950 Louverné) aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

- le lundi de 14h à 18h
- du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
- le samedi de 9h à 12h,

ainsi que sur le site internet des services de l'État en Mayenne www.mayenne.gouv.fr (rubriques : Politiques-publiques/Environnement-eau-et-biodiversite/Installations-classees/Installations-classees-industrielles-carrieres/Enregistrement).

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet dans la mairie de Louverné.

Les observations pourront également être adressées par correspondance à la préfecture – bureau des procédures environnementales et foncières ou par voie électronique : pref-icpe-enregistrement@mayenne.gouv.fr

Le préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales ou un refus d'enregistrement.